



**Dossier # : 1195179009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 c) favoriser la souplesse dans les services municipaux qu'elle dispense ainsi que dans l'utilisation des espaces publics afin de répondre aux besoins variés des citoyennes et des citoyens
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le plan d'action en développement social 2020-2022 et mandater la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement afin d'en assurer la coordination et le suivi

Il est recommandé;

- d'adopter le plan d'action en développement social 2020-2022 de l'arrondissement de Ville-Marie;
- de mandater la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement afin d'en assurer la coordination et le suivi.

**Signé par** Marc LABELLE **Le** 2020-04-06 12:28

**Signataire :** Marc LABELLE

---

Directeur d'arrondissement délégué  
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1195179009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 c) favoriser la souplesse dans les services municipaux qu'elle dispense ainsi que dans l'utilisation des espaces publics afin de répondre aux besoins variés des citoyennes et des citoyens
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le plan d'action en développement social 2020-2022 et mandater la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement afin d'en assurer la coordination et le suivi

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal a dévoilé, en juin 2017, la Politique de développement social «Montréal de tous les possibles». La Politique poursuit l'objectif d'assurer une cohérence et une complémentarité des actions en développement social au niveau de la Ville, de ses arrondissements et de ses services.

L'Arrondissement a appuyé cette Politique en février 2018, ce qui impliquait qu'il se dote d'un plan d'action local en développement social, découlant des axes d'intervention et des orientations de la Politique.

Deux plans d'action antérieurs ont encadré les actions en développement social de l'Arrondissement, le premier pour la période 2008-2010 et le second pour la période 2011-2013. Leur mise en oeuvre relevait uniquement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) a accordé, en juin 2019, un soutien financier à l'arrondissement pour l'élaboration du plan d'action, la mobilisation et la consultation de la population et des organismes de son territoire.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE19 1025 en date du 12 juin 2019** - Autoriser six virements budgétaires de 20 000 \$, totalisant 120 000 \$, en provenance du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers le budget de chacun des six arrondissements ci-après désignés pour le soutien à l'élaboration de leur plan d'action local en développement social.

**CA18 240034** en date du mardi 13 février 2018 - Adopter la Politique de développement social « Montréal de tous les possibles ».

**CG17 0279** en date du 15 juin 2017 - Adopter la politique de développement social « Montréal de tous les possibles » / Mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour en assurer la mise en oeuvre.

## **DESCRIPTION**

À travers le Plan d'action en développement social, un total de quatre-vingt-deux (82) actions sont projetées au long de la période 2020-2022. Elles se répartissent dans trois axes d'intervention et douze domaines d'action.

### **Axe 1 : Aménager des quartiers à échelle humaine**

a) Aménagement, b) Déplacements durables; c) Habitation; d) Alimentation, e) Emploi et développement économique; f) Éducation

### **Axe 2 Favoriser la cohésion sociale, la cohabitation harmonieuse et la diversité**

a) Cohésion sociale et lutte à l'exclusion; b) Cohabitation harmonieuse c) Diversité et intégration; d) Culture, sports et loisirs et saines habitudes de vie

### **Axe 3 : Soutenir la participation citoyenne et l'engagement social**

a) Participation citoyenne; b) Action citoyenne et partenariats communautaires

Une nouveauté caractérise ce troisième plan en développement social : toutes les directions de l'Arrondissement sont mobilisées et impliquées dans sa réalisation au bénéfice de l'amélioration de la qualité de vie de la population. La Division des sports, des loisirs et du développement social assurera la mise à jour et le suivi du plan d'action, en collaboration avec les diverses équipes.

## **JUSTIFICATION**

L'Arrondissement est fortement interpellé pour agir directement ou pour coordonner l'action sur les conditions et le cadre de vie des personnes qui habitent son territoire. Bien que l'on considère souvent que le développement social concerne uniquement le soutien aux populations et aux communautés défavorisées, vulnérables ou discriminées, il s'adresse néanmoins à l'ensemble de la population. Ainsi, l'arrondissement, en collaboration avec les organisations de son territoire, se doit de contribuer aux actions permettant de relever les défis liés à la cohabitation harmonieuse, à l'intégration ou à la participation sociale et au maintien d'un tissu social fort.

Au cours de la planification de ce plan d'action, les trois tables de quartier ont été rencontrées afin de discuter des enjeux qu'ils relevaient. L'Arrondissement a aussi reçu l'appui de l'organisme Convergence afin de recueillir le point de vue des personnes et des organismes de son territoire à travers une consultation en ligne sur la plateforme *Réalisons Montréal* et lors de trois rencontres d'échange, une pour chacun des districts. Au total, près de 200 personnes ont partagé leurs préoccupations et formulé leurs suggestions d'action à intégrer au plan d'action.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les unités administratives financeront, à même leur budget de fonctionnement respectif, les activités du Plan d'action pour lesquelles elles se seront engagées.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'adoption et la réalisation du plan d'action s'inscrivent dans la priorité 3 du Plan de développement durable 2016-2020 *Ensemble pour une métropole durable* qui se lit comme suit : « Assurer l'accès à des quartiers durables, à l'échelle humaine et en santé ».

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Faire du développement social, c'est agir sur les conditions de vie et la qualité de vie des citoyens et des citoyennes pour favoriser leur développement et celui de la communauté. C'est aussi de faire en sorte que l'arrondissement se développe et qu'il soit un milieu de vie complet et dynamique pour sa population. L'adoption du plan d'action permet de préciser ses interventions et démontrer que le développement social est une priorité d'action locale.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le plan d'action 2020-2022 sera annoncé dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement. Les tables de concertation locales seront également interpellées pour diffuser l'information dans leur réseau.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avril 2020 : Adoption du plan d'action au CA  
Février 2021 : Bilan de mi-parcours  
Décembre 2022 : Bilan final

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Aissata OUEDRAOGO, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture :

Aissata OUEDRAOGO, 16 janvier 2020

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-01-16

Martin CRÉPEAU  
Conseiller en développement communautaire

**Tél :** 514 868-4180  
**Télécop. :** 514 868-5810

Maryse BOUCHARD  
Directrice

**Tél :** 514 872-7667  
**Télécop. :** 514 868-3292

**Dossier # : 1195179009**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social , Division des sports\_des loisirs et du développement social

**Objet :** Adopter le plan d'action en développement social 2020-2022 et mandater la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement afin d'en assurer la coordination et le suivi



[Plan daction DS 2020-2022 VM.pdf](#)

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martin CRÉPEAU  
Conseiller en développement communautaire

**Tél :** 514 868-4180  
**Télécop. :** 514 868-5810

# PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL

## 2020-2022



# PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL 2020-2022

MOT DE LA MAIRESSE .....	2
MOT DU DIRECTEUR.....	3
1 INTRODUCTION .....	5
2 PLAN D'ACTION .....	6
3 PRINCIPES .....	7
4 APPROCHE TRANSVERSALE : L'ADS+.....	8
5 GRANDES PRIORITÉS DU PLAN .....	10
6 CONCLUSION .....	12
 ANNEXES	
Annexe 1 : DÉFINITION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL.....	13
Annexe 2 : HISTORIQUE ET RÉALISATIONS.....	14
Annexe 3 : DÉMARCHE .....	15
Annexe 4 : PORTRAIT DE L'ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE.....	16
Annexe 5 : LE PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ.....	19
› AXE 1 : Aménager des quartiers à échelle humaine.....	19
› AXE 2 : Favoriser la cohésion sociale, la cohabitation harmonieuse et la diversité ....	24
› AXE 3 : Soutenir la participation citoyenne et l'engagement social.....	27



## NOTRE VISION 2020-2022 POUR DES MILIEUX DE VIE À ÉCHELLE HUMAINE, INCLUSIFS ET DYNAMIQUES

La création de milieux de vie inclusifs, durables et sécuritaires, le vivre-ensemble ainsi que la participation citoyenne sont quelques-unes des priorités au cœur de mon engagement politique.

Je suis donc très heureuse de vous présenter le Plan d'action en développement social 2020-2022 de l'arrondissement de Ville-Marie qui vient renforcer et bonifier les nombreuses réalisations de nos équipes dans ce domaine au cours des dernières années.

Fruit d'un travail minutieux de concertation au sein de nos équipes et avec nos partenaires sur le terrain ainsi qu'avec la population, ce Plan concrétise localement la Politique de développement social « Montréal de tous les possibles » adoptée par la Ville de Montréal en 2017. Il propose une vision claire, collective et planifiée de nos objectifs en matière de développement social et constitue un jalon important dans notre volonté de faire de Ville-Marie un milieu de vie dynamique et complet propice au développement de chaque individu et de la collectivité.

Portrait de nos engagements en cours et à venir en faveur du développement social, ce Plan d'action s'articule autour de trois axes d'intervention que nous avons jugés prioritaires pour notre territoire : aménager des quartiers à échelle humaine, favoriser la cohésion sociale et le vivre-ensemble et soutenir la participation citoyenne et l'engagement social.

Pas moins de 82 nouvelles actions concrètes et mesurables ont ainsi été identifiées pour les prochaines années. Elles touchent des domaines aussi divers que l'habitation, l'aménagement du territoire, la lutte contre l'exclusion et la pauvreté, la participation citoyenne ou encore la cohabitation harmonieuse.

Elles reflètent une volonté collective d'agir ensemble sur la qualité de vie des citoyennes et des citoyens pour favoriser leur développement et celui de la communauté.

Bonne lecture !

La mairesse de l'arrondissement de Ville-Marie,

Valérie Plante



## LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL : UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

À la fois métropole économique et touristique, lieu de transit incontournable et centre-ville habité, l'arrondissement de Ville-Marie présente autant de facettes que de défis : cohabitation harmonieuse entre les différentes populations, utilisation des langues, partage de l'espace public, lutte à la pauvreté...

Pour faire face à ces enjeux, une réponse planifiée et concertée s'impose.

Je suis donc fier aujourd'hui de présenter le résultat d'une démarche de collaboration sans précédent. Que ce soit du côté des organismes partenaires, du corps politique ou du personnel de Ville-Marie, de la culture aux ressources humaines, des parcs aux communications, de la voirie au développement durable : la mobilisation en faveur du développement social s'est opérée de façon transversale et collective.

Car oui, participer au développement du potentiel humain et collectif est une responsabilité partagée et c'est ensemble que nous agissons de façon adéquate et efficace.

Ce Plan d'action est donc le coup d'envoi d'un travail collaboratif prometteur, et que je vous invite à découvrir dès à présent.

Le directeur d'arrondissement délégué,

Marc Labelle



# 01

## INTRODUCTION

Adoptée en 2017 par la Ville de Montréal, la Politique de développement social « Montréal de tous les possibles » a pour objectif d'assurer une cohérence et une complémentarité des actions en développement social dans la Ville, dans ses arrondissements et dans ses services.

L'arrondissement de Ville-Marie a appuyé cette Politique en février 2018, ce qui impliquait qu'il se dote d'un plan d'action local en développement social, découlant des axes d'intervention et des orientations de la Politique.

Composé d'actions nouvelles et structurantes, ce Plan traduit la volonté de l'Arrondissement d'agir de façon concertée pour établir des stratégies d'intervention en matière de qualité de vie et de développement du potentiel humain et collectif.

Il a fait l'objet de plusieurs consultations auprès de la population, des organismes du milieu et des tables de concertation.



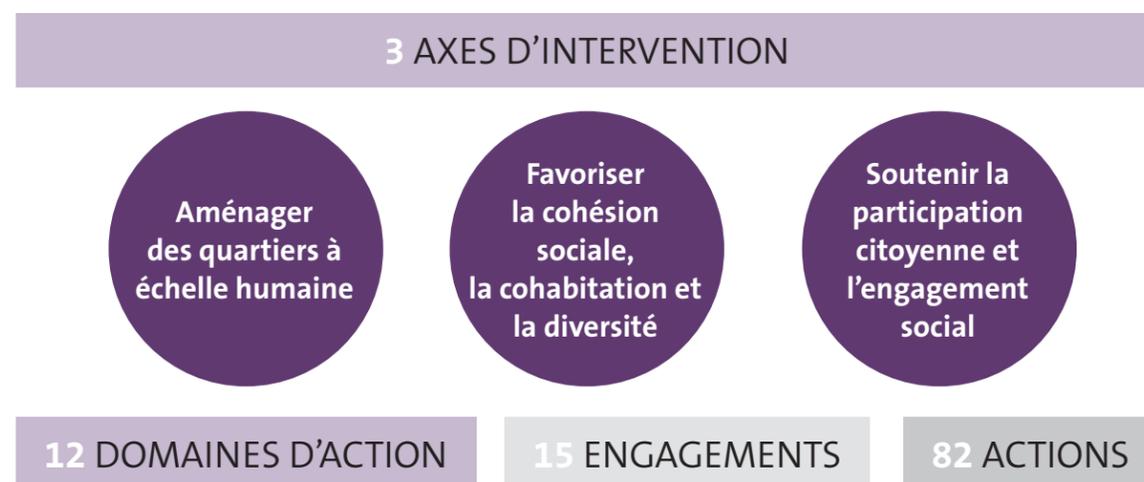
## 02 PLAN D'ACTION

Dans sa volonté d'améliorer la qualité de vie des citoyens et des communautés et de soutenir le développement collectif, ce Plan d'action en développement social 2020-2022 présente les engagements de l'Arrondissement visant à :

- › favoriser le dynamisme des milieux de vie et la création d'espaces de rencontres citoyennes;
- › réduire les inégalités sociales et soutenir les personnes dans le besoin;
- › assurer une solidarité et une cohésion sociale dans les quartiers;
- › favoriser la cohabitation harmonieuse entre les personnes fréquentant ou résidant sur le territoire;
- › soutenir l'intégration socio-économique des citoyens d'origines diverses.

Les organismes communautaires, le milieu de la santé et de l'éducation et les personnes elles-mêmes sont aussi des acteurs importants du développement social. À travers son Plan d'action, l'Arrondissement souhaite mettre en avant ses engagements propres et dont il est l'acteur principal.

**Le Plan d'action en développement social 2020-2022<sup>1</sup> se décline en :**



Dans certains cas, l'Arrondissement agit seul, en fonction de ses rôles et de ses compétences. Dans d'autres cas, il agit en collaboration avec d'autres partenaires. Enfin, parfois aussi il agit comme facilitateur de démarche en concertant le milieu ou en soutenant le développement d'initiatives d'organismes ou de citoyennes et citoyens.

Ce plan d'action comporte des cibles et des objectifs mesurables qui feront l'objet d'un suivi continu.

<sup>1</sup> Le plan d'action détaillé est présenté en annexe.

## 03 PRINCIPES

Dans ce cadre, l'Arrondissement fait siens, pour son Plan d'action, les cinq grands principes guidant le développement social mis en avant dans la Politique de développement social « Montréal de tous les possibles ».

### **Le soutien accru aux personnes et aux communautés vulnérables**

Le portrait de l'Arrondissement présenté en annexe 4 révèle un nombre appréciable de personnes défavorisées ou marginalisées présentes sur le territoire de Ville-Marie. Des efforts et des interventions soutenues doivent être réalisés pour s'assurer que ces populations puissent participer et s'impliquer dans la vie de la communauté. Une partie du Plan d'action vise donc à mieux les rejoindre.

### **L'accessibilité**

L'Arrondissement maintient sa volonté que toute personne, peu importe son âge, sa classe sociale, son identité de genre, son orientation sexuelle, son origine ethnique, son revenu, sa situation de handicap ou son sexe, puisse profiter des activités et des services offerts. Pour ce faire, il veille à identifier et tente de réduire les freins empêchant l'accessibilité, la sécurité et l'inclusion de l'ensemble de la population

### **L'inclusion de toutes et de tous**

Fondée sur la reconnaissance et la valorisation des différences entre les personnes, l'inclusion sociale et économique demeure au cœur des décisions prises pour assurer l'égalité des chances et le développement du plein potentiel des populations de l'arrondissement.

### **La prise en compte des besoins**

L'Arrondissement veut être proactif et à l'écoute des besoins actuels et émergents sur son territoire. Pour ce faire, il encourage la présence de la population et des organismes aux rencontres et consultations afin de partager les problématiques vécues et rencontrées, et ce, en amont des décisions à prendre.

### **La flexibilité des approches et des moyens**

L'Arrondissement entend adapter ses programmes, ses activités et ses interventions tout au long du Plan afin d'offrir une réponse ajustée et adaptée aux besoins des populations.

**Et ce, dans une perspective de développement durable.**

# 04 APPROCHE TRANSVERSALE : L'ADS+

L'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+) est une approche qui permet de comprendre et de mesurer les différences que vivent les femmes et les hommes dans une situation donnée et les effets différenciés des politiques, programmes, services, selon que l'on soit une femme ou un homme.

Elle permet également de mesurer l'impact de discriminations multiples croisées de sexe, de classe, d'origine ethnoculturelle, de handicap, de situation socio-économique, d'orientation sexuelle et d'identité de genre, etc.

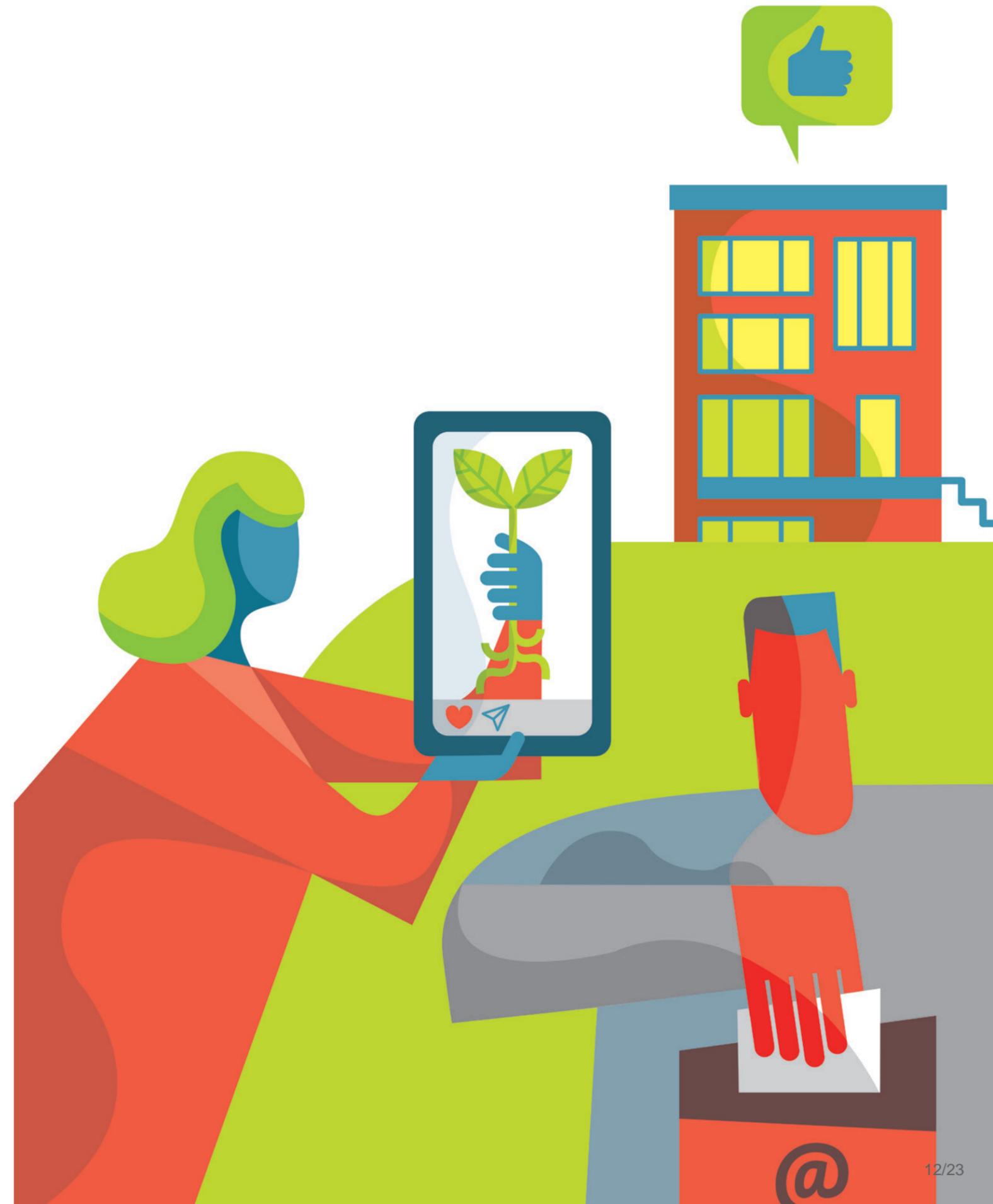
En somme, cette approche permet de corriger les inégalités de fait et d'atteindre nos objectifs au regard des principes énoncés ci-haut.

Toutes les directions de l'Arrondissement appliqueront l'ADS+ dans la planification de l'offre d'activités et de services, ainsi que dans les projets de réaménagements.

## Quelques exemples d'actions concrètes de l'ADS+ dans ce Plan

- › Mise en place de la collection *Signature autochtone* et de livres en mandarin et en arabe dans le projet du futur centre de Peter-McGill.
- › Développement d'un nouveau programme de soutien financier visant l'accessibilité aux activités de sports et de loisirs pour les personnes ayant un handicap fonctionnel.
- › Application de l'écriture épïcène dans les communications de l'Arrondissement.
- › Embauche d'agents de liaison afin de rejoindre les diverses communautés culturelles et clientèles non rejointes par l'Arrondissement.
- › Offre de représentations décontractées<sup>1</sup> à la maison de la culture Janine-Sutto.
- › Consultation du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre des demandes de certificats d'affichage pour les enseignes emblématiques identifiées à la réglementation d'urbanisme découlant du Plan d'action 2020 en patrimoine de l'Arrondissement.
- › Réaménagement du parc de l'Espoir en tenant compte des besoins actuels de la communauté LGBTQ+.
- › Ateliers de fabrication et acquisition d'une mini-collection de fanzines à l'intention des adolescents.

<sup>1</sup> Les représentations décontractées sont ouvertes à toutes et à tous, particulièrement aux personnes qui vivent avec un handicap sensoriel ou intellectuel, un trouble neurologique ou d'apprentissage, et aux personnes accompagnées de nouveau-nés. L'ambiance sonore et visuelle du spectacle ainsi que l'accueil sont adaptés pour créer un environnement calme et inclusif.



# 05 GRANDES PRIORITÉS DU PLAN

Le plan d'action détaillé présenté en annexe comporte plus de 80 actions nouvelles qui seront portées au cours des trois prochaines années par l'ensemble des directions de l'Arrondissement. Parmi celles-ci, les grandes priorités ci-jointes s'en dégagent.

## Quartiers à échelle humaine

- › Mise en place du futur centre de Peter-McGill et d'un carrefour communautaire dans le district de Saint-Jacques
- › Aménagement et pérennité des ruelles
- › Développement de l'agriculture urbaine et soutien à la sécurité alimentaire
- › Aménagements pour les déplacements à pied et à vélo
- › Planification du Programme particulier d'urbanisme (PPU) des Faubourgs pour la création de milieux de vie complet
- › Réduction de l'insalubrité des logements et lutte à l'éviction des locataires
- › Développement du logement social et abordable



## Cohésion sociale, cohabitation et diversité

- › Accompagnement dans la mise en place d'un centre communautaire LGBTQ+
- › Mise en place d'une nouvelle zone d'intervention au pôle Frontenac
- › Amélioration de la cohabitation nocturne
- › Pérennisation du centre Résilience Montréal pour personnes autochtones
- › Mise en place d'une ressource de type "wet services" pour les personnes en situation d'itinérance
- › Révision des pratiques/processus d'accueil ou d'inscription pour les rendre accessibles, sécuritaires, respectueuses et inclusives
- › Intégration et inclusion des nouveaux arrivants et résidents
- › Accessibilité aux activités culturelles, sportives et de loisirs aux personnes handicapées



## Participation citoyenne et engagement social

- › Consultation et co-création avec la population et les organismes dans les projets d'aménagement
- › Rayonnement et mise en valeur du travail communautaire et de l'action citoyenne
- › Suivi des consultations sur l'avenir du Quartier chinois
- › Canaux de communication directs avec les élus



## 06 CONCLUSION

Le développement de la communauté et du territoire sont au cœur du Plan d'action en développement social 2020-2022. Les réalisations visées y sont donc multiples. Pour y parvenir, la collaboration entre l'Arrondissement et ses différents partenaires du milieu communautaire, de l'éducation, de la santé, des affaires et, bien sûr, la population elle-même est essentielle. Le Plan d'action est donc un nouveau pas dans cette direction.

À partir d'ici, le lecteur est invité à parcourir les annexes qui suivent afin de prendre toute la mesure de l'ambition et de la richesse du présent Plan et de ces 82 actions détaillées.



## ANNEXE 1 DÉFINITION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Le développement social fait référence à la mise en place et au renforcement des conditions requises pour permettre :

- › à chaque individu de développer pleinement ses potentiels, de participer activement à la vie sociale et de tirer sa juste part de l'enrichissement collectif;
- › à la collectivité de progresser socialement, culturellement et économiquement dans un contexte où le développement économique s'oriente vers un développement durable, soucieux de la justice sociale<sup>1</sup>.

Faire du développement social, c'est agir sur les conditions et la qualité de vie des citoyens pour favoriser leur développement et celui de la communauté. C'est aussi faire en sorte que l'Arrondissement se développe et qu'il soit un milieu de vie complet et dynamique pour ses citoyens. Et bien qu'il porte une attention particulière aux personnes en situation de vulnérabilité et à risque d'exclusion, le développement social touche l'ensemble des populations.

Le développement social se vit au quotidien. Faire du développement social, c'est intervenir dans des domaines variés tels que l'intégration et la cohésion sociale, l'habitation, l'aménagement du territoire, la participation citoyenne et communautaire, le développement économique, les loisirs, la culture, le transport, l'environnement, la santé, l'éducation, la lutte à la pauvreté, etc.

Selon leurs champs de compétences et d'activités, divers acteurs contribuent au développement social du territoire : la Ville de Montréal, l'Arrondissement, les organismes communautaires, le milieu de la santé et le milieu scolaire, les entreprises privées, les associations de tout ordre et la population elle-même.

<sup>1</sup> Cette définition a été proposée par le Forum de développement social de l'île de Montréal et adoptée à l'occasion de la Biennale sur le développement social, en juin 2015.

## ANNEXE 2

# HISTORIQUE ET RÉALISATIONS

Deux plans antérieurs avaient déjà encadré les actions en développement social de l'Arrondissement en 2008-2010 et 2011-2013. Il a depuis continué d'agir de multiples façons pour soutenir le développement social de son territoire.

- › création du programme Accessibilité aux loisirs (depuis 2009);
- › création de zones d'intervention en sécurité urbaine permettant une action concertée et soutenue pour favoriser la cohabitation harmonieuse dans l'espace public (depuis 2011);
- › programme d'animation des parcs et des espaces publics (depuis 2011); réaménagement de lieux, de parcs, de rues et d'installations municipales visant
- › l'amélioration de la qualité de vie des différentes populations;
- › Stratégie alimentaire de Ville-Marie (2016);
- › création du programme Passeport Jeunesse (2016);
- › création du Fonds de soutien financier en développement social et du Fonds de soutien financier aux organismes en sports et loisirs (2017);
- › adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL (2018);
- › création du Conseil jeunesse de Ville-Marie (2018).
- › Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables 2018-2021 (2018)
- › approche Vision Zéro (2019)
- › Règlement pour une métropole mixte (2019)
- › Plan local de déplacement (2019)
- › présence aux diverses tables de concertation de manière à bien connaître les enjeux et les réalités des organismes et des citoyens, et permettre à l'Arrondissement de soutenir, coordonner, mobiliser, appuyer ou faciliter la réalisation d'actions contribuant au développement social de son territoire.

Ces actions sont maintenues et perdurent dans le temps. Le Plan d'action 2020-2022 vient bonifier ou renforcer ces engagements.

## ANNEXE 3

# DÉMARCHE

## Consultation des tables, des citoyens, mobilisation des équipes

Un comité de travail interne à l'arrondissement de Ville-Marie a été mis sur pied. Ce comité avait pour mandat d'amorcer une réflexion préliminaire sur les engagements que chaque direction souhaitait prendre à l'égard du développement social. Les trois tables de quartier<sup>1</sup> ont par la suite été rencontrées pour discuter des enjeux qu'elles ont identifiés. La population et les organismes ont également été plus largement consultés par le truchement d'une consultation en ligne sur la plateforme *Réalisons Montréal*<sup>2</sup> et lors de trois rencontres, soit une par quartier<sup>3</sup>. Au total, près de 200 personnes ont partagé leurs préoccupations et formulé leurs suggestions d'action à intégrer au Plan d'action.

<sup>1</sup> Table de développement social de la Corporation de développement communautaire Centre-Sud, Table du Faubourg Saint-Laurent et Table de quartier Peter-McGill.

<sup>2</sup> Le rapport des consultations est disponible en ligne: [realisonsmtl.ca/devsocialvm](https://realisonsmtl.ca/devsocialvm).

<sup>3</sup> Secteur Sainte-Marie / Centre-Sud; secteur Peter-McGill; secteur Faubourg Saint-Laurent / Vieux-Montréal.



## ANNEXE 4 PORTRAIT DE L'ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE<sup>1</sup>

L'arrondissement de Ville-Marie s'étend sur une superficie de 16,5 km<sup>2</sup>. Avec ses 89 170 résidents, il est l'un des centres-villes les plus habités d'Amérique du Nord.



En raison de cette réalité de centre-ville, de ses attraits touristiques (le Village, le Vieux-Montréal, le Quartier latin, le Quartier des spectacles, le Quartier chinois, etc.), de ses tours de bureaux et ses nombreux commerces, de ses établissements de soins de santé et de ses lieux d'enseignement académique, l'arrondissement doit composer avec une importante population de transit. Plus d'un demi-million de personnes y passent chaque jour : étudiants, commerçants, touristes, professionnels et familles. Cela influence le partage et l'utilisation de l'espace public dans plusieurs secteurs. Les axes routiers traversant l'arrondissement et les nombreux déplacements automobiles affectent la qualité de vie de la population résidente du secteur, dont celle du district de Sainte-Marie plus résidentiel. L'arrondissement est cependant bien équipé en termes d'infrastructures de transport collectif et actif qui sont utilisées tant par la population résidente que par celle habitant hors de l'arrondissement.

D'un point de vue démographique, Ville-Marie se caractérise aussi par l'importante mobilité de sa population. Environ trois personnes sur cinq ont changé d'adresse au cours des cinq années précédant le recensement de 2016. Cela est peut-être dû au fait que le secteur, pour plusieurs, est un premier point de chute à Montréal. Cette grande mouvance a naturellement un effet

sur le sentiment d'appartenance développé à l'égard des quartiers. Par ailleurs, le déficit de logements adaptés aux familles sur le territoire peut amener celles-ci à préférer s'établir dans un autre secteur. Enfin, le développement de futurs projets d'habitation au cours des prochaines années augmente les préoccupations liées à la question de l'embourgeoisement et les demandes pour la création de logements sociaux.

La question linguistique représente elle aussi un enjeu. Près d'une personne sur cinq est unilingue anglophone et ce, principalement dans le secteur de Peter-McGill. Des efforts particuliers doivent être faits pour adapter les communications de l'Arrondissement et mieux rejoindre ces populations.

L'itinérance, la toxicomanie et les problèmes de santé mentale sont d'autre part visibles dans de nombreux secteurs de l'arrondissement. La cohabitation entre les populations résidentes ou transitoires et les personnes marginalisées causent parfois des frictions et amènent des problématiques de médiation sociale.

### Un arrondissement, trois districts

L'Arrondissement est constitué de trois districts différents sur les plans démographique, culturel et économique et ce, tant au niveau de leur population que de leur développement et de leur aménagement.

Ainsi, le **district de Peter-McGill** est caractérisé par une forte densité, où les quartiers nantis cohabitent avec des secteurs défavorisés. On y trouve également une concentration d'établissements commerciaux et d'universités fréquentés majoritairement par une population non résidente. Les espaces vacants y sont rares et les espaces verts moins nombreux que dans d'autres secteurs de l'arrondissement.

Le **district de Saint-Jacques**, lui, doit composer notamment avec une concentration de personnes en situation d'itinérance ou à risque de marginalité ainsi qu'avec l'effervescence de la vie nocturne à laquelle donnent lieu la présence de bars, de salles de spectacles et la tenue de festivals sur son territoire. Cette réalité exacerbe les enjeux de cohabitation sociale. On constate également une concentration de la pauvreté et du nombre de personnes défavorisées au sein des Habitations Jeanne-Mance.

Le **district de Sainte-Marie** est le mieux pourvu en infrastructures communautaires, culturelles, de sports ou de loisirs, de même qu'en espaces verts à la disposition de la population résidente. La trame sociale et le réseau d'entraide y sont tissés serrés. On y dénote la présence de grands terrains vagues désaffectés et de bâtiments sous-utilisés. La conversion d'anciens bâtiments industriels en lofts d'artistes a contribué, à cet égard, au développement d'une économie culturelle forte. Quant au manque d'accès aux commerces de première nécessité (alimentation, grands magasins, etc.), il est décrié par la population du secteur.

<sup>2</sup> Tiré de *Profil sociodémographique de l'arrondissement de Ville-Marie*, (Montréal en statistiques, 2018) et de *Profil des districts électoraux de l'arrondissement de Ville-Marie* (Montréal en statistiques, 2017)

## VILLE-MARIE EN STATISTIQUES



### Population, âge et densité

**89 170 personnes**,  
faisant de Ville-Marie  
9<sup>e</sup> arrondissement  
le plus peuplé

**5 397,7 habitants  
au km<sup>2</sup>**  
(Ville de Montréal :  
4 668,3 habitants au km<sup>2</sup>)

**5 157 nouveaux  
résidents**  
depuis cinq ans

### Logement, ménages et revenu

**38 % des familles  
résidentes**  
sont monoparentales  
(Ville de Montréal : 21 %)  
et habitent en majorité  
dans le district  
de Sainte-Marie (21 %)

**43 % des ménages**  
consacrent plus de 30 %  
de leurs revenus aux frais  
de logement  
(Ville de Montréal : 31 %)

**62 % de la population**  
a changé d'adresse au cours  
des cinq années précédant  
le recensement (Ville de  
Montréal : 45 %)

**55 % des ménages**  
sont constitués  
d'une personne seule  
(Ville de Montréal : 41 %)

**898 \$ est le coût  
mensuel** médian d'un loyer  
comprenant l'ensemble des  
dépenses liées à l'habitation  
(Ville de Montréal : 770 \$)



**33 % de la population**  
est en situation de faible  
revenu, soit la plus forte  
proportion à Montréal  
(Ville de Montréal : 19,2 %)  
1 dont 31,1 % des enfants  
âgés de 0 à 17 ans (Ville de  
Montréal : 18,2 %)  
et 25,4 % des 65 ans et plus  
(Ville de Montréal : 16,2 %)

### Immigration et identité



**28 % des personnes  
immigrantes**  
sont arrivées au pays entre  
2011 et 2016 (Ville de  
Montréal : 23 %)

**immigrantes**  
possèdent un statut de  
résident non permanent  
(Ville de Montréal : 4 %)

**14 % des personnes**

<sup>1</sup> Selon la mesure du panier de consommation (MPC).  
Seuil de revenu de la MPC selon la taille de la famille, région de Montréal, 2016 : 17 714 \$ pour une personne seule  
et 35 428 \$ pour une famille de 4 personnes.

## ANNEXE 5 LE PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ

### AXE 1

### AMÉNAGER DES QUARTIERS À ÉCHELLE HUMAINE

#### DOMAINE : AMÉNAGEMENT

#### ENGAGEMENT 1

Soutenir un développement urbain garantissant des quartiers mixtes et inclusifs et aménager des lieux publics et des espaces de rencontre sécuritaires qui favorisent le lien social, tout en assurant une meilleure répartition des infrastructures et des équipements collectifs de loisirs, culturels, sportifs et communautaires.

- › Travailler avec la communauté à la définition des besoins et des usages du futur centre de Peter-McGill et en assurer la mise en place.
- › Établir le plan d'action et déterminer les pistes de financement possibles, en collaboration avec le milieu, afin d'assurer la création d'un carrefour communautaire dans le district de Saint-Jacques.
- › Compléter la planification du Programme particulier d'urbanisme (PPU) des Faubourgs.
- › Élaborer un plan directeur des installations et des équipements culturels, sportifs et de loisirs, incluant une analyse prospective des changements sociodémographiques à venir afin de cerner les besoins futurs.
- › Travailler en concertation avec le réseau de la santé et le réseau scolaire pour identifier et planifier les besoins (lieux et services) en tenant compte de l'évolution démographique du territoire.
- › Revoir le mobilier urbain existant afin qu'il réponde aux objectifs d'inclusion et d'accessibilité universelle.
- › Revoir les procédures entourant l'aménagement des ruelles avec les parties prenantes et approuver un budget consacré à leur mise en œuvre et à leur pérennité.
- › Aménager de nouvelles ruelles et s'assurer de la mobilisation des citoyens pour les ruelles existantes.
- › Adapter la réglementation afin d'encourager et favoriser un usage transitoire pour des terrains et des bâtiments vacants.
- › Adapter la réglementation afin de mieux répondre aux enjeux liés à la transition écologique.

- › Maintenir et développer le pôle d'animation culturelle et récréative transitoire dans le secteur du Pied-du-Courant.
- › Sensibiliser, dans le cadre de projets, les grands propriétaires institutionnels à la nécessité de développer de nouveaux espaces verts et des terrains sportifs.
- › Sensibiliser les entrepreneurs aux mesures de mitigation à prendre afin de réduire les impacts des grands chantiers sur la qualité de vie des citoyens.
- › Mettre en place des processus et prendre des mesures afin de mieux contrôler la présence de l'herbe à poux en collaboration avec les partenaires du milieu.

## DOMAINE : DÉPLACEMENTS DURABLES

### ENGAGEMENT 2

Favoriser la mobilité et les déplacements sécuritaires, en priorisant les transports actifs et collectifs.

- › Promouvoir et diffuser le Plan local de déplacement de Ville-Marie.
- › Revoir les aménagements pour améliorer les passages pour piétons aux intersections, conformément au Plan local de déplacement.
- › Poursuivre l'installation de mobilier urbain favorisant les déplacements à vélo.

## DOMAINE : HABITATION

### ENGAGEMENT 3

Assurer une offre résidentielle suffisante, équilibrée et de qualité, comprenant des logements abordables, sociaux, adaptés à divers types de ménages selon leurs besoins.

- › Appliquer le nouveau Règlement pour une métropole mixte à la suite de son entrée en vigueur.
- › Accompagner le développement de projets de logements sociaux à l'intention des populations itinérantes et marginalisées.
- › Mettre en place de mesures afin de limiter l'éviction des locataires dans le cadre de travaux majeurs de rénovation (*renoviction*) (adoption d'un Règlement interdisant la division et la subdivision de logements, constitution d'un comité d'intervenants en matière d'habitation, documentation et suivi des demandes de rénovations, référence aux ressources de défense des droits des locataires, etc.).
- › Protéger le parc locatif existant en luttant contre les résidences de tourisme illégales.
- › Dresser un état de la situation sur la réalité et les besoins de développement des ateliers et des résidences d'artistes.
- › Actualiser nos pratiques en matière d'encadrement et d'accompagnement dans les situations d'éviction.

### ENGAGEMENT 4

Réduire de manière importante l'insalubrité du parc locatif.

- › Bonifier les procédures liées aux inspections en salubrité.

## DOMAINE : ALIMENTATION

### ENGAGEMENT 5

Contribuer à la sécurité alimentaire des plus vulnérables et favoriser l'accès à une alimentation saine et diversifiée dans les quartiers.

- › Actualiser le programme de jardins communautaires.
- › Faciliter la mise en place de nouvelles mesures qui contribuent à l'agriculture urbaine et à la sécurité alimentaire, dans le cadre des compétences municipales.
- › Accompagner les groupes porteurs voulant développer des projets d'agriculture urbaine sur les terrains vacants ou sous-utilisés à l'aide du répertoire actuel des terrains vacants et dans les PPU.
- › Soutenir la réalisation de projets citoyens de verdissement et de jardins collectifs.
- › Établir un diagnostic des cuisines collectives existantes sur le territoire et de leurs besoins.
- › Accompagner les groupes porteurs dans leurs démarches visant à doter l'arrondissement d'un nouvel espace de cuisine tout équipée pour répondre aux besoins des groupes et des citoyens.
- › Mettre à jour la Stratégie alimentaire de Ville-Marie.



## DOMAINE : EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### ENGAGEMENT 6

Encourager l'embauche locale et régionale représentant la diversité de la population montréalaise.

- › Réaliser un état de la situation sur l'embauche locale au sein des organismes chargés par l'Arrondissement d'assurer l'accueil et la surveillance de ses centres sportifs et de loisirs.
- › Sensibiliser les organismes chargés par l'Arrondissement d'assurer l'accueil et la surveillance de ses centres sportifs et de loisirs à l'embauche locale, à la diversité et à l'embauche de la population éloignée du marché du travail.
- › Collaborer à la mise sur pied d'un salon de l'emploi pour promouvoir les types d'emploi disponibles à l'Arrondissement.
- › Relayer les offres d'emploi et les offres de stage auprès des organismes du territoire.
- › Réaliser une campagne de sensibilisation au sein de l'Arrondissement afin d'augmenter le nombre de stages en milieu de travail (stage étudiant, stage pour les jeunes de centres jeunesse, programme de parrainage professionnel, Tremplin-Travail personnes handicapée, Liaison Emploi Autochtone, etc.).
- › Adopter diverses mesures visant l'embauche et la promotion des minorités visibles et des minorités ethniques dans les postes à l'Arrondissement.

### ENGAGEMENT 7

Promouvoir le développement économique en accordant une attention particulière à l'entrepreneuriat, à l'économie sociale, de même qu'à la production et à la consommation socialement responsables.

- › Diffuser les résultats du Portrait commercial de l'arrondissement 2016 et le potentiel de développement économique identifié auprès des partenaires internes et externes.
- › Mettre à jour les données économiques du Portrait commercial à partir des études réalisées dans le cadre des programmes particuliers d'urbanisme (PPU) Sainte-Marie et des Faubourgs et des programmes Réussir à Montréal (PRAM).
- › Bonifier le soutien aux commerçants et favoriser le développement du commerce de proximité.
- › Participer aux orientations et à la sélection des projets financés par le fonds Entrepreneuriat commercial.
- › Réaliser une étude sur le potentiel économique et commercial du district de Sainte-Marie.
- › Adopter des pratiques d'approvisionnement local responsable et équitable.

## DOMAINE : ÉDUCATION

### ENGAGEMENT 8

Contribuer aux actions du réseau scolaire en matière de réussite éducative et de persévérance scolaire.

- › Participer aux journées de la persévérance scolaire.
- › Accompagner et soutenir les écoles dans leurs projets liés au développement durables et à l'écocitoyenneté des élèves (par exemple, sur le compostage)



## AXE 2

# FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE, LA COHABITATION HARMONIEUSE ET LA DIVERSITÉ

### DOMAINE : COHÉSION SOCIALE ET LUTTE À L'EXCLUSION

#### ENGAGEMENT 9

Soutenir la lutte à l'exclusion, promouvoir la mixité sociale et contribuer au vivre-ensemble.

- › Assurer une veille et soutenir les actions auprès des populations à risque d'exclusion en concertation avec les tables de quartier et le milieu communautaire.
- › Réaliser une campagne de communication sur le civisme dans l'espace public.
- › Collaborer au comité de pilotage autour de la revitalisation du Village.
- › Accompagner la mise en place d'un centre communautaire LGBTQ+.
- › Poursuivre le partage d'expertise, notamment avec le CIUSSS Centre-Sud et certaines écoles, en vue d'assurer l'inclusion des clientèles vulnérables ou en situation de handicap en camps de jour.
- › Revoir les processus d'accueil ou d'inscription aux services et activités de l'Arrondissement afin de s'assurer qu'ils sont accessibles, sécuritaires, respectueux et inclusifs pour l'ensemble de la population.
- › Relayer les messages des organismes partenaires identifiés.



### DOMAINE : COHABITATION HARMONIEUSE

#### ENGAGEMENT 10

Soutenir la cohabitation harmonieuse dans l'espace public et garantir le soutien aux populations marginalisées.

- › Poursuivre le soutien aux quatre zones d'intervention dans les espaces publics (Vieux-Montréal/Accueil Bonneau; Square Cabot; Viger/Champs-de-Mars; Émilie-Gamelin/SDC du Village).
- › Développer une nouvelle zone d'intervention au pôle Frontenac.
- › Assurer une vigie sur l'évolution des enjeux liés à l'itinérance, notamment celle des femmes et des populations autochtones.
- › Mobiliser et soutenir le milieu dans la mise en place de solutions adaptées à l'évolution des besoins identifiés chez les publics cibles.
- › Participer à différents comités pour partager l'expertise sur la cohabitation dans l'espace public (vie nocturne, personnes marginalisées) (par exemple : comité des porteurs en itinérance, réseau de sécurité du SPVM, comités de cohabitation, comités de riverains, comités de bon voisinage, etc.).
- › Augmenter les initiatives de rencontres intercommunautés (projets en bibliothèques).
- › Rester à l'affût et soutenir les initiatives innovantes de cohabitation nocturne.
- › Assurer la pérennité du centre de jour Résilience pour les personnes itinérantes dans les environs du square Cabot.
- › Collaborer à la mise en place d'une nouvelle ressource de type « wet services<sup>1</sup> » pour les personnes itinérantes..

### DOMAINE : DIVERSITÉ ET INTÉGRATION

**ENGAGEMENT 11** : Favoriser l'intégration des nouveaux arrivants et résidents.

- › Collaborer à la mise en place de la station Nouveau départ.
- › Revoir et ajuster les pratiques et procédures dans les offres de service afin de respecter la Politique d'accès aux services municipaux sans peur.
- › Promouvoir l'offre de service de l'Arrondissement auprès des nouveaux arrivants et résidents.
- › Organiser des cliniques d'assermentation auprès d'organismes partenaires.
- › Lancer des activités de sensibilisation ou collaborer à leur organisation et à leur tenue pendant la Semaine québécoise des rencontres interculturelles.
- › Recourir aux services d'agents de liaison afin d'établir des contacts, dans leur milieu respectif (reaching out), avec les diverses communautés et clientèles non rejointes par l'Arrondissement.

<sup>1</sup> Services où la consommation d'alcool est permise et réglementée et où l'on admet des personnes ayant consommé de l'alcool.

## DOMAINE : CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET SAINES HABITUDES DE VIE

**ENGAGEMENT 12 :** Assurer, sur l'ensemble du territoire, une offre d'activités culturelles, sportives et de loisirs reflétant la diversité des citoyennes et des citoyens.

- › Développer un nouveau programme de soutien visant l'accessibilité aux activités de sports et de loisirs pour les personnes ayant un handicap fonctionnel.
- › Poursuivre les efforts pour développer une offre de services à l'intention des clientèles non rejointes, notamment les membres de communautés culturelles.
- › Aménager des gyms urbains dans les parcs.



## AXE 3

## SOUTENIR LA PARTICIPATION CITOYENNE ET L'ENGAGEMENT SOCIAL

### DOMAINE : PARTICIPATION CITOYENNE

**ENGAGEMENT 13 :** Prévoir différents mécanismes de consultation publique et de démarches participatives, en amont de la prise de décision.

- › Consulter les citoyens et créer avec eux les projets de réaménagements majeurs de rues.
- › Favoriser les démarches participatives en amont des grands projets immobiliers.
- › Assurer le suivi du rapport de consultation sur l'avenir du Quartier chinois.
- › Consulter les citoyens et créer avec eux les aménagements et installations souhaités dans les parcs et aires de jeu (aires communes de pique-nique, barbecue, boîtes de jouets, etc.).
- › Créer des occasions de rencontrer les élus en personne ou par voie numérique (par exemple, la réalisation d'un *Facebook live*).

**ENGAGEMENT 14 :** Soutenir et valoriser les individus faisant preuve de solidarité, engagés dans la vie collective et les causes sociales, bénévolement ou d'une autre façon, notamment auprès des organismes communautaires qui répondent aux divers besoins sociaux.

- › Faire rayonner les initiatives des organismes locaux, le travail des bénévoles engagés dans la collectivité, les actions citoyennes inspirantes, via les différents outils de communication de l'Arrondissement, et encourager le réseautage entre citoyens et organismes.
- › Offrir des espaces permettant le débat et la participation citoyenne.

### DOMAINE : ACTION CITOYENNE ET PARTENARIATS COMMUNAUTAIRES

**Engagement 15 :** Reconnaître l'action citoyenne et l'apport des organismes à but non lucratif.

- › Soutenir la réalisation d'initiatives citoyennes.
- › Promouvoir le Répertoire d'activités qui présente les organismes.
- › Promouvoir les 60 structures d'affichage libre dans les espaces publics.
- › Accompagner les OBNL dans leurs besoins de relocalisation, dans une perspective de mutualisation des ressources et les aider à identifier les opportunités.

# ILS ONT CONTRIBUÉ À L'ÉLABORATION DU PLAN

## Le comité de travail de Ville-Marie

### Direction des travaux publics

- › **Alain Turmel**, contremaître, Division des parcs et de l'horticulture
- › **Marc Fleury**, contremaître propreté-travaux, Division de la circulation et inspection du domaine public
- › **Marie-Laine Forcier**, préposée au contrôle des dossiers, Division de la voirie

### Direction d'arrondissement déléguée

- › **Catherine Philibert**, conseillère en planification - transition écologique, Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité
- › **Christine Racine**, conseillère en aménagement, Division de l'urbanisme
- › **Daniel Doan**, chef de section circulation, Division de la mobilité et de la planification
- › **Jean-Philippe Gagnon**, agent de recherche, Division de l'urbanisme

### Direction des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs

- › **Julie Meert**, chargée de communication, Division des communications
- › **Pascal Dumez**, agent de ressources humaines, Division des ressources humaines, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

### Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

- › **Marie-Ève Lima**, chef de section, Division de la culture et des bibliothèques
- › **Martin Crépeau**, conseiller en développement communautaire, Division des sports, des loisirs et du développement social

### Coordination

- › **Martin Crépeau**, conseiller en développement communautaire, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

## Les trois tables de quartier

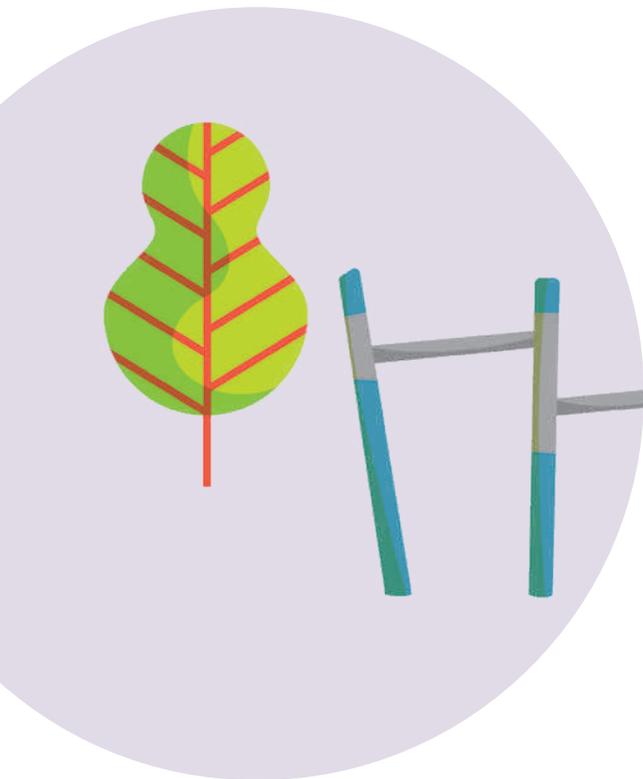
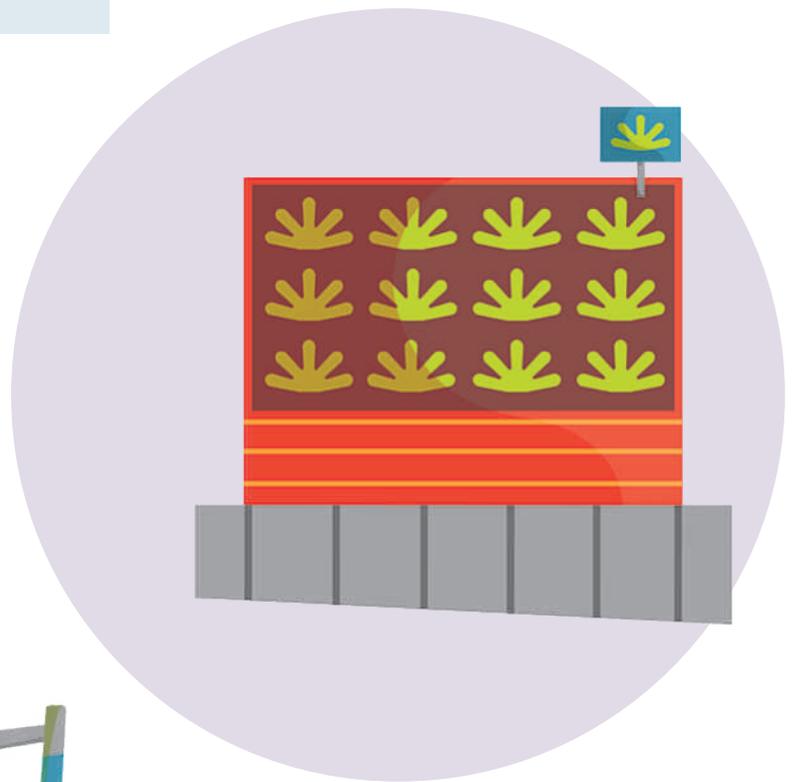
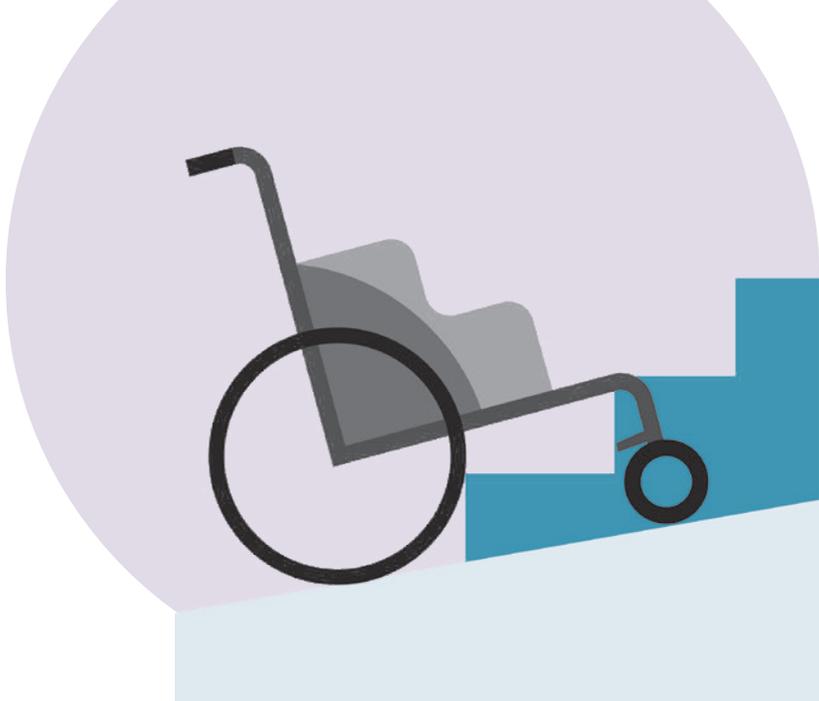
- › La Table de développement social de la Corporation de développement communautaire Centre-Sud
- › La Table du Faubourg Saint-Laurent
- › La Table de quartier Peter-McGill

L'Arrondissement s'est doté d'un plan de travail comportant des cibles et prévoit un suivi en termes mesurables. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social assurera la mise à jour et le suivi du Plan d'action, en collaboration avec un comité de représentants des autres directions et divisions de l'Arrondissement, de même qu'avec les tables de quartier.

## REMERCIEMENTS

L'Arrondissement a été accompagné par l'organisme Convercité lors de la planification et la réalisation des consultations. Il tient à remercier toutes les citoyennes et les citoyens ainsi que les partenaires qui y ont partagé leurs points de vue.





Plan d'action  
en développement social  
2020-2022

Ville-Marie  
**Montréal** 